

## Subvention à l'Association Julienne Javel pour les Jardins de Cocagne

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** Les Jardins de Cocagne sont une composante de l'ensemble d'insertion Julienne Javel. Ils constituent le prototype de 85 jardins d'insertion couvrant le territoire français. Ce concept apporte une offre d'insertion originale indispensable dans le paysage de l'insertion par l'activité économique.

Les Jardins de Cocagne de Besançon éprouvent depuis deux ans des difficultés à équilibrer les exercices. A la demande de financeurs, un audit a été réalisé. L'ensemble des subventions publiques nécessaires au fonctionnement du jardin s'élève à 291 000 €. Il est le même depuis 2005, année en équilibre.

La baisse des fonds publics et européens, les évolutions de la gestion des contrats aidés mettent la structure en difficulté. Le 23 juillet dernier, les financeurs se sont mis d'accord sur un plan de restructuration, la part de la Ville s'élevant à 28 000 €.

Cette aide a besoin d'être pérennisée.

Dans l'attente du budget 2008, il est proposé de subventionner, dans le cadre de l'exercice 2007, les Jardins de Cocagne, à hauteur de 9 100 €.

En cas d'accord, la somme de 9 100 € sera prélevée au chapitre 65.523/6574 CS 30200 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.90/617 CS 30200.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement de cette subvention et à autoriser le transfert de crédits mentionné.

**«M. LE MAIRE :** Je voudrais juste dire un petit mot par rapport à ce dossier. J'ai déjà évoqué tout à l'heure les difficultés que nous avons lorsqu'il y a des désengagements. Par cette délibération, on va accorder à une association que nous connaissons bien, Julienne Javel, une subvention. Ce n'est pas l'Etat qui se désengage là. Ce sont les crédits Fonds Social Européen qui ont diminué. A une période où, après la grand-messe du Grenelle, on parle beaucoup de développement durable, je rappelle que l'insertion et l'emploi c'est un des piliers du développement durable et qu'effectivement on reconnaisse le rôle essentiel des associations d'insertion pour permettre l'accès à l'emploi des plus défavorisés. Il y a des grands discours mais on se rend compte que toutes ces associations d'insertion, il y a Julienne Javel mais il y en a d'autres, GARE-BTT, la Blanchisserie du Refuge par exemple vont être dans de grandes difficultés. Et vers qui vont-elles se tourner ? Pas vers le Ministère de l'Economie et des Finances, ni vers le Ministère des Affaires Sociales, on vient voir le Maire, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, voire le Président de l'Agglomération bien que sachant que ce n'est pas de leurs compétences. Et pour éviter que ces associations coulent, bien souvent on paie. Mais je dis stop ! On ne va pas pouvoir continuer encore longtemps comme ça et j'attire publiquement l'attention de tous sur ce problème. Ce n'est pas un problème gauche - droite parce que les présidents d'associations il y en a qui sont à gauche et d'autres qui sont à droite. Dans le domaine de l'insertion, c'est vrai aussi. Donc il faut être vigilant parce qu'il y aura un moment où il y aura une limite car quand on verse, là c'est 20 000 €, après c'est 100 000 €, 50 000 €, ça gonfle notre budget de fonctionnement et ça va poser des difficultés. D'un côté on dit : le développement durable c'est la solidarité, le développement solidaire c'est l'environnement, c'est l'économie. Ça c'est des paroles mais concrètement des associations comme Julienne Javel, s'il n'y a pas un tour de table avec le Département, la Région, l'Agglomération, la Ville, eh bien Julienne Javel qui a, entre autres, initié les Jardins de Cocagne, coule. Et là d'ailleurs c'est pour les Jardins de Cocagne. Si Jardins de Cocagne ce n'est pas du développement durable, je ne sais pas alors ce qu'est le

développement durable, parce que c'est au moins trois points, c'est l'environnement, le développement économique, la solidarité et là, vraiment, on marche sur la tête.

**M. Jean ROSSELOT** : C'est toujours comme ça.

**M. LE MAIRE** : Non, on ne peut pas dire que ça a toujours été comme ça, ce n'est pas vrai. Je ne veux pas rentrer dans cette polémique, mais j'attire votre attention, chers collègues, toutes sensibilités confondues, il faut que vous vous insurgiez contre cela car ce n'est pas acceptable».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2007.*